UFAP
UNSa Justice

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !



Attachés d'administration de l'État

UNSa Justice
L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Statut et missions

Les attachés d'administration de l'État constituent un corps de catégorie A régi par le décret n° 2011 1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État. Le corps comprend trois grades : **attaché, attaché principal, attaché hors classe.**

Les attachés exercent des fonctions d'expertise, de pilotage, de conception, de coordination et d'encadrement. Ils portent des responsabilités élevées dans la mise en œuvre des politiques publiques, la conduite de projets, la gestion administrative, financière et RH, l'ingénierie organisationnelle et l'accompagnement des transformations ministérielles.

À la DGAP, leurs missions sont particulièrement structurantes. La page que tu consultes précise que l'attaché est un cadre de catégorie A exerçant des fonctions de conception, d'encadrement supérieur, d'expertise et de pilotage. En établissement pénitentiaire, il peut être responsable des services administratifs et financiers, assurant la gestion du budget, des marchés publics et de l'économat. En SPIP, il peut exercer comme responsable RH ou contrôleur de gestion, pilotant les effectifs, les charges de travail et les indicateurs de performance.

Dans les DISP, les attachés contribuent au pilotage administratif et financier, à la coordination des services supports et à la mise en œuvre des politiques pénitentiaires. En administration centrale, ils participent à l'élaboration des politiques publiques, au pilotage des ressources humaines globales et à la gestion des grands projets immobiliers ou informatiques.

Ces missions démontrent que les attachés sont des cadres essentiels du fonctionnement pénitentiaire, garants de la structuration, de la performance et de la continuité des services.

L'UFAP UNSa Justice demande une reconnaissance statutaire réelle des missions exercées, une clarification nationale des fiches de poste et une valorisation des responsabilités assumées par les attachés dans les services pénitentiaires.









I. Avancement et mobilité

L'avancement des attachés est structuré par les LDG, qui définissent les trajectoires d'évolution entre les trois grades.

1. Accès au grade d'attaché principal

Il repose sur l'ancienneté, la valeur professionnelle et les parcours LDG. Les taux de promotion sont relevés : **10 % en 2027, 12 % en 2028.**

2. Accès au grade d'attaché hors classe : de nouvelles règles applicables au 1er janvier 2027

La réforme 2027 simplifie profondément l'accès au grade hors classe :

- **Suppression des viviers fonctionnels :** les conditions liées à l'exercice d'emplois de direction ou de responsabilités spécifiques disparaissent.
- **Condition unique d'ancienneté :** désormais, il suffit de **justifier de 8 années de services effectifs dans le grade d'attaché principal** (ou grade équivalent par détachement).
- **Examen de la valeur professionnelle :** capacités d'encadrement, pilotage de projets, esprit d'analyse, diversité du parcours.
- **Décontingentement progressif du grade :** taux d'accès relevés à **8 % en 2027, 10 % en 2028.**

3. Échelon spécial de la hors classe

- Condition : **3 ans d'ancienneté dans le 6e échelon de la hors classe.**
- Accès contingenté.

4. Mobilité

La mobilité reste encadrée par la note RIFSEEP du 23 juillet 2026, qui prévoit les revalorisations forfaitaires d'IFSE (« tickets de mobilité ») en cas de changement de fonctions ou de groupe RIFSEEP.

5. Revendications UFAP UNSa Justice

L'UFAP UNSa Justice exige :

- une **transparence** totale dans l'application des LDG ;
- une **augmentation** des taux pro/pro ;
- un **plan de requalification** pluriannuel permettant l'accès au corps des attachés ;
- une **harmonisation nationale** des pratiques d'avancement ;







- le **droit au choix** des lauréats d'examen professionnel, afin que l'affectation reflète réellement le mérite et l'investissement.

II. Indiciaires : une revalorisation indispensable

Les attachés subissent, comme l'ensemble des corps administratifs, les effets du tassement indiciaire et de l'érosion du pouvoir d'achat. Les premiers échelons du grade d'attaché se situent aujourd'hui à proximité immédiate du SMIC, ce qui dévalorise l'entrée dans le corps et affaiblit l'attractivité des postes.

L'UFAP UNSa Justice demande une revalorisation des grilles indiciaires, afin de garantir une rémunération conforme aux missions exercées et prise en compte pour la retraite et la PSS. **Nous revendiquons également l'indexation du point d'indice sur l'inflation.**



III. Régime indemnitaire et reconnaissance des fonctions

Le régime indemnitaire des attachés repose sur le RIFSEEP, composé de l'IFSE et du CIA. La note RIFSEEP du 23 juillet 2026 rappelle que :

- l'IFSE **valorise** les responsabilités, les sujétions et l'expertise ;
- elle est **fixée** entre un socle indemnitaire et un plafond réglementaire ;
- elle fait l'objet d'un **réexamen obligatoire** en cas de changement de fonctions, de promotion ou au moins tous les quatre ans ;
- le CIA **reconnaît** l'engagement professionnel et la manière de servir ;
- la PSS est **cumulable** avec le RIFSEEP, mais entraîne un abattement IFSE pour les agents DGAP.

L'UFAP UNSa Justice exige une révision en profondeur de la cartographie RIFSEEP applicable aux attachés, afin qu'elle reflète réellement la diversité et la complexité des missions exercées dans les services de la DGAP. Cette révision doit permettre







l'utilisation pleine et entière de l'amplitude des fourchettes de l'IFSE.

Nous demandons la suppression immédiate de l'abattement IFSE lié à la PSS, une harmonisation par le haut des montants d'IFSE entre les DISP, et le déplafonnement du CIA.

Nous revendiquons également la création d'un forfait de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de corps, ainsi qu'une prime de fidélisation pour les postes les plus sensibles.

IV. Revue des cadres et cartographie des postes

Les attachés sont confrontés à une absence de visibilité sur les postes réellement dimensionnés pour leurs compétences. **L'UFAP UNSa Justice demande la révision de la revue des cadres tous les trois ans afin d'établir une cartographie nationale actualisée des postes réservés aux attachés.**

Cette cartographie doit préciser les profils requis, les niveaux de responsabilité, les périmètres d'exercice et les besoins prévisionnels en compétences.

L'UFAP UNSa Justice demande que l'offre d'emplois soit réajustée pour correspondre pleinement aux missions réellement exercées sur le terrain.

V. Harmonisation interministérielle CIGEM

Les attachés relèvent du cadre CIGEM, mais les pratiques de gestion divergent encore trop fortement d'un ministère à l'autre. **L'UFAP UNSa Justice revendique une harmonisation complète de la gestion** des attachés entre les ministères.

VI. Développement des voies d'accès et des postes

L'UFAP UNSa Justice demande une augmentation du nombre de postes hors classe, indispensable pour reconnaître les responsabilités déjà assumées sur le terrain.

Nous revendiquons également **la création d'une liste d'aptitude permettant l'accès au corps des administrateurs d'État.**







VII. Formation et plan de carrière national

L'UFAP UNSa Justice demande la mise en place de **parcours de formation** adaptés aux fonctions d'encadrement, de pilotage et d'expertise : management, conduite de projet, évaluation des risques.

Nous revendiquons l'élaboration d'un plan de carrière national, décliné localement, assorti d'un parcours de professionnalisation.

VIII. Conclusion

Les attachés sont des acteurs clés du pilotage ministériel et pénitentiaire. **L'UFAP UNSa Justice demande des mesures structurelles et immédiates :** revue régulière des cadres, harmonisation interministérielle, développement des voies d'accès, clarification des promotions, revalorisation indemnitaire et indiciaire, et formation ciblée.

Ces mesures visent à structurer les carrières, reconnaître l'expertise et garantir une rémunération et des perspectives conformes aux responsabilités exercées.

L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les personnels

Faites le choix d'un syndicat multicatégoriel qui défend les droits et revendique des avancées statutaires et indemnitaires pour l'ensemble du corps des attachés d'administration de l'Etat. **Du 3 au 10 décembre 2026, je vote UFAP UNSa Justice !**

Avec l'UFAP UNSa Justice, faisons reconnaître l'expertise, les responsabilités et l'engagement quotidien des attachés d'administration de l'État ! Exigeons une véritable revue des cadres, la refonte des grilles indiciaires des 3 grades, la revalorisation du taux de PSS et la fin de l'abattement de l'IFSE pour une réelle reconnaissance de nos métiers et garantir une rémunération juste, de vrais parcours professionnels à la hauteur de nos responsabilités, de nos missions et de nos fonctions !

UFAP
UNSa Justice

Crédits photos : UFAP UNSa Justice / Magnific

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !